



27 juillet 2026

Danger d'incendie

Interdiction de vente de tous les feux d'artifice

Dans le contexte du danger d'incendie qui demeure extrêmement critique en Valais et des températures caniculaires annoncées pour les festivités de la Fête nationale, le Conseil d'Etat a décidé d'interdire immédiatement la vente de tous les types de feux d'artifice, sans exception, dans l'ensemble des commerces du canton. Les articles concernés doivent être retirés de la vente. L'Etat du Valais rappelle également que l'interdiction générale d'allumer du feu en plein air reste en vigueur et que l'utilisation de tout dispositif pyrotechnique est interdite. Il appelle la population à faire preuve de la plus grande vigilance face au danger d'incendie.

L'interdiction générale d'allumer du feu en plein air, prononcée le 25 juin 2026, reste en vigueur sur l'ensemble du territoire cantonal. Jusqu'à présent, certains engins pyrotechniques de type « volcan » ou « pétards » pouvaient néanmoins encore être vendus, aucune autorisation n'étant nécessaire pour en faire le commerce. Leur utilisation demeurerait toutefois formellement interdite. Cette situation était susceptible de créer une confusion auprès de la population. Dans le contexte actuel de sécheresse, tout dispositif pyrotechnique peut provoquer un départ de feu et enflammer la végétation.

Afin de garantir la cohérence des mesures en vigueur et de limiter le risque d'incendie, le Conseil d'Etat a décidé d'interdire la vente de tous les feux d'artifice, sans exception, dans les commerces sis en Valais. Cette décision entre en vigueur immédiatement.

Il est demandé à la population de suivre strictement les directives des autorités communales et de faire preuve d'une vigilance absolue afin de préserver les forêts, prairies, mayens et zones d'habitation contre les incendies.

Tout constat de départ de feu ou de fumée suspecte doit être immédiatement annoncé à la centrale cantonale d'alarme et d'engagement au numéro 118.

Les consignes et recommandations de comportement ainsi que la situation actualisée du danger d'incendie de forêt sont disponibles sur le site internet de l'Etat : www.vs.ch/fr/web/sfnp/incendi.

Personne de contact

Stéphane Ganzer, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport,
027 606 50 05

